



VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

NATLFAC22-01991262

11 FÉVRIER 2022

Adressée par voie électronique
Facture de consommation

Vos références utiles

Titulaire du contrat :
SCA CABSO
Référence client :
DOSS-91466
Référence contrat :
CNT-19-45538

Référence point de livraison (PDL) :
50080994983303
Site et adresse de consommation :
ZAE DE LA CONFLUENCE 47160 DAMAZAN
Puissance(s) souscrite(s) / atteinte(s) :
HPH : 240 kVA / 56 kVA
HCH : 240 kVA / 43 kVA
HPE : 240 kVA / 0 kVA
HCE : 240 kVA / 0 kVA
Structure tarifaire :
C4 4 classes - BTSUP4

SCA CABSO
ZAC DE LA CONFLUENCE II
47160 DAMAZAN

ENE262

Pour répondre à vos questions

ENERCOOP
TSA 60039
75927 PARIS CEDEX 19
09 70 68 07 63 (prix appel local)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(hors jours fériés)
service-client.entreprise@enercoop.org
www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique?

Enedis (anciennement ERDF)
09 726 750 47
Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits,
les économies d'énergies possibles, contactez le
service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-Info
0 800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe)
www.energie-info.fr

→ **Synthèse de votre facture** (détailée au verso)
Mois de livraison concerné: Janvier 2022

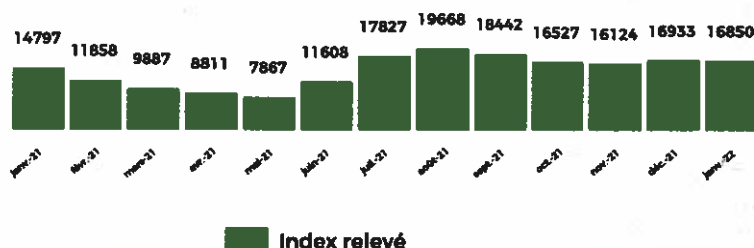
Consommation	2382,23 €
Abonnement	376,18 €
Prestations / Services	-280,54 €
Total H.T.T. (Hors Taxes, contributions et TVA)	2477,87 €
Total Taxes et contributions	406,85 €
Total Hors TVA	2884,72 €
Total TVA	576,94 €
Dont TVA à 20 % sur 2884,72 €	576,94 €
Total TTC	3461,66 €
Reste à payer des factures précédentes	0 €

Montant prélevé à
compter du :
25/02/2022

3461,66€

Date limite de paiement :
25/02/2022

→ Historique de votre consommation (en kWh)



→ **Vos prochaines étapes**
Votre prochaine facture vous sera adressée à compter du **07/03/2022**
Votre prochain relevé de compteur est planifié pour le **07/03/2022**

→ **Conseils malins pour maîtriser votre énergie**
Vous retrouvez les solutions proposées par Enercoop pour vous aider à réduire votre consommation d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : **la maîtrise de l'énergie**



Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 3461,66 €
Date : 25/02/2022
BIC : CCBPFRPPTLS
IBAN : FR7617807008010012101829877
Titulaire : Lestani
Référence Unique du Mandat : CNT-19-45538/20190712

Référence de facture : NATLFAC22-01991262
Référence Contrat : CNT-19-45538



Détail de votre facture

Offre : Enercoop 2019 Type de contrat : Enercoop 2019 - C4 - BTSUPCU4 Référence de compteur : 031636496483

Consommation	Début index	Fin index	Mode	Quantité consommée	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Période du 08/01/2022 au 31/01/2022	07/01/2022	31/01/2022						
- Consommation Heures Pleines Hiver	114816	123910		9094 kWh	0,12904 €/kWh	1173,49 €	20 %	1408,19 €
- Consommation Heures Creuses Hiver	64286	68237		3951 kWh	0,11114 €/kWh	439,11 €	20 %	526,93 €
- Consommation Heures Pleines Eté	185296	185296		0 kWh	0,10034 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Consommation Heures Creuses Eté	113214	113214		0 kWh	0,09554 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Certificat de capacité Heures Pleines Hiver	114816	123910		9094 kWh	0,0142 €/kWh	129,13 €	20 %	154,96 €
- Certificat de capacité Heures Creuses Hiver	64286	68237		3951 kWh	0,00091 €/kWh	3,59 €	20 %	4,31 €
- Certificat de capacité Heures Pleines Eté	185296	185296		0 kWh	0 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Certificat de capacité Heures Creuses Eté	113214	113214		0 kWh	0 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €

Période du 01/02/2022 au 07/02/2022	01/02/2022	07/02/2022						
- Consommation Heures Pleines Hiver	123910	126562	Réel	2652 kWh	0,16087 €/kWh	426,62 €	20 %	511,94 €
- Consommation Heures Creuses Hiver	68237	69390	Réel	1153 kWh	0,14297 €/kWh	164,85 €	20 %	197,82 €
- Consommation Heures Pleines Eté	185296	185296	Réel	0 kWh	0,13217 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Consommation Heures Creuses Eté	113214	113214	Réel	0 kWh	0,12737 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Certificat de capacité Heures Pleines Hiver	123910	126562	Réel	2652 kWh	0,01667 €/kWh	44,21 €	20 %	53,05 €
- Certificat de capacité Heures Creuses Hiver	68237	69390	Réel	1153 kWh	0,00107 €/kWh	1,23 €	20 %	1,48 €
- Certificat de capacité Heures Pleines Eté	185296	185296	Réel	0 kWh	0 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €
- Certificat de capacité Heures Creuses Eté	113214	113214	Réel	0 kWh	0 €/kWh	0,00 €	20 %	0,00 €

TOTAL Consommation 2382,23 € **2858,68 €**

Abonnement d'électricité	Début période	Fin période	Quantité	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Abonnement	07/01/2022	31/01/2022	24 Jours	12,53917 €/	300,94 €	20 %	361,13 €
Abonnement	07/01/2022	06/02/2022	30 Jours	12,53917 €/	376,18 €	20 %	451,42 €
Abonnement	01/02/2022	06/02/2022	6 Jours	12,53917 €/	75,24 €	20 %	90,29 €
Abonnement	07/02/2022	06/03/2022	30 Jours	12,53917 €/	376,18 €	20 %	451,42 €
TOTAL Abonnement					376,18 €		451,42 €

Services, prestations Enedis, frais Enercoop	Début période	Fin période	Quantité	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Régularisation CSPE 2022	01/01/2022	07/01/2022	-16933	0,02361€	-399,79 €	20 %	-479,75 €
Régularisation CSPE 2022	01/01/2022	07/01/2022	3824	0,02361€	90,28 €	20 %	108,34 €
Régularisation TCCFE 2022	01/01/2022	07/01/2022	3824	0,00221€	8,45 €	20 %	10,14 €
Régularisation TCCFE 2022	01/01/2022	07/01/2022	9285	0,00221€	20,52 €	20 %	24,62 €
Durée de dépassement	08/01/2022	07/02/2022	0	10,29HEURE	0,00 €	20 %	0,00 €
TOTAL Services, prestations et frais					-280,54 €		-336,65 €

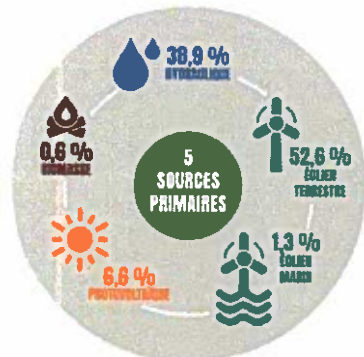
Taxes et Contributions	Quantité	Taux ou Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)	272,32 €	21,93 %	59,72 €	20 %	71,66 €
Contribution Service Public Electricité (CSPE)	3805 kWh	0,0005 €/kWh	1,90 €	20 %	2,28 €
Contribution Service Public Electricité (CSPE)	13045 kWh	0,02361 €/kWh	307,99 €	20 %	369,59 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	16850 kWh	0,00221 €/kWh	37,24 €	20 %	44,69 €
TOTAL Taxes et contributions			406,85 €		488,22 €

TOTAL TTC **3461,66 €**

Abonnement, services, consommation 2477,87 € + Taxes, contributions, TVA 983,79 € - Acomptes déjà versés 0 €

→ **100 % renouvelable**

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies **100 % renouvelables** en contrats directs avec les producteurs

→ **100 % coopératif**

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires

→ **100 % local**

Le réseau Enercoop est composé de **11 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire***, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution

En 2020, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable se répartissent comme suit : 38.9% hydraulique - 52.6 % éolien terrestre - 1.3% éolien marin - 6.6% solaire photovoltaïque - 0.6% biomasse (installations situées en France métropolitaine). 37 % de ces garanties d'origine ont été acquises aux enchères (art. L. 314-14-1, al. 3, du code de l'énergie). Les estimations d'émissions de gaz à effet de serre pour 2020 peuvent être consultées sur le www.enercoop.fr/mix-energetique

→ **Informations diverses**

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés. Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs sur www.enercoop.fr.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1.5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Si prévu au contrat, pour les puissances inférieures ou égales à 36kVA, en cas de trop-perçu d'Enercoop, les remboursements < 50€ sont reportés sur la facture suivante, sauf si le Client demande expressément le remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.

